



2 bis Avenue Pierre de Coubertin  
38170 Seyssinet Pariset

## **SPINEWAY**

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2021

**Mazars Gourgue**

Société par actions simplifiée

Capital de 256 114,35 euros – RCS Grenoble B 334 213 790

## **SPINEWAY**

Société anonyme  
RCS Lyon B 484 163 985

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31/12/2021

A l'assemblée générale de la société SPINEWAY,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SPINEWAY relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 « Référentiel comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2020-01.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans le paragraphe 2.4.2.1 « Frais de recherches et de développement » de l'annexe aux comptes consolidés, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque l'ensemble des critères d'activation prévus par les règles et principes comptables français sont respectés. Nous avons vérifié la conformité de la méthode retenue par la société avec le règlement ANC n°2020-01 pour déterminer les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement, nous avons apprécié le caractère raisonnable des modalités d'évaluation de ces frais, notamment, les prévisions d'activité et de rentabilité ainsi que les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement. Nous nous sommes assurés que le paragraphe « frais de recherche et de développement » de l'annexe fournit une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le commissaire aux comptes

Mazars Gourgue

Seyssinet Pariset, le 16 février 2022,



Bertrand CELSE



Séverine HERVET

## Bilan annuel consolidé

ACTIF (K€)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles	3.1	2 044	1 273
<i>Dont écart d'acquisition</i>		507	
Immobilisations corporelles	3.2	384	548
Immobilisations financières	3.3	4 513	4 510
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>6 941</b>	<b>6 332</b>
Stocks et en-cours	3.4	2 415	2 018
Créances clients et comptes rattachés	3.5	1 673	1 079
Actifs d'impôts différés	3.6	-	-
Autres créances et comptes de régularisation	3.7	649	463
Disponibilités	3.8	13 890	4 857
<b>Actifs circulants</b>		<b>18 627</b>	<b>8 416</b>
<b>Total actif</b>		<b>25 568</b>	<b>14 748</b>

PASSIF (K€)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social	3.9	1 576	463
Primes d'émission		21 617	10 030
Réserves		-730	13 630
Résultat de l'exercice		-1 583	-14 105
<b>Total capitaux propres, part du groupe</b>		<b>20 880</b>	<b>10 018</b>
<b>Total Capitaux Propres</b>		<b>20 880</b>	<b>10 018</b>
			-
<b>Autres fonds propres</b>			
Provisions	3.10	176	110
Emprunts et dettes financières	3.11	2 398	2 888
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.12	1 207	848
Dettes fiscales et sociales	3.12	863	871
Passifs d'impôts différés		-	-
Autres dettes et comptes de régularisation	3.12	44	12
<b>Total dettes</b>		<b>4 688</b>	<b>4 729</b>
<b>Total passif</b>		<b>25 568</b>	<b>14 748</b>

## Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT (K€)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1	<b>4 290</b>	<b>3 379</b>
Reprise sur provisions		358	852
Autres produits	4.2	195	277
Production immobilisée		572	902
<b>Autres produits d'exploitation</b>		<b>1 125</b>	<b>2 031</b>
Achats et variations de stocks		-1 398	-1 260
Autres achats et charges externes		-1 941	-2 269
Impôts et taxes		-74	-46
Charges de personnel		-2 479	-2 278
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-490	-646
Dotations aux provisions et dépréciations		-396	-656
Autres charges		-47	-165
		-	-
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-6 825</b>	<b>-7 320</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-1 409</b>	<b>-1 910</b>
Produits financiers		281	39
Charges financières		-58	-12 318
<b>Résultat financier</b>	4.3	<b>223</b>	<b>-12 279</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>-1 186</b>	<b>-14 189</b>
Produits exceptionnels		325	563
Charges exceptionnelles		-722	-479
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.4	<b>-397</b>	<b>84</b>
Impôts sur les bénéfices		-	-
<b>Résultat des sociétés intégrés</b>		<b>-1 583</b>	<b>-14 105</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
<b>Résultat consolidé</b>		<b>-1 583</b>	<b>-14 105</b>
<b>Résultat groupe</b>		<b>-1 583</b>	<b>-14 105</b>
<b>Résultat hors-groupe</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat par action (€/action)	4.5	-0,0001	-0,01
Résultat dilué par action (€/action)	4.5	-0,0001	-0,0018

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Ecart de conversion	Titres de l'entreprises consolidante	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres TOTAL
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>454 571 079</b>	<b>4 546</b>	<b>8 230</b>	<b>-3 095</b>	<b>-2 876</b>	<b>-87</b>	<b>-221</b>	<b>6 497</b>	<b>-</b>	<b>6 497</b>
Affectation du résultat 2019				-2 876	2 876			-		-
Résultat net					-14 105			-14 105		-14 105
Augmentation de capital	4 178 188 366	15 565	1 800					17 365		17 365
Reduction de capital		-19 648		19 648				-		-
Acquisition on cession de titres d'autocontrôle							1	1		1
Autres variations				-14		58	219	264		264
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>4 632 759 445</b>	<b>463</b>	<b>10 029</b>	<b>13 663</b>	<b>-14 105</b>	<b>-29</b>	<b>-1</b>	<b>10 019</b>	<b>-</b>	<b>10 019</b>
Affectation du résultat 2020				-14 105	14 105			-		-
Résultat net					-1 583			-1 583		-1 583
Augmentation de capital	11 127 538 097	1 113	11 587					12 700		12 700
Reduction de capital								-		-
Acquisition on cession de titres d'autocontrôle								-		-
Autres variations			1	-256		-6		-261		-261
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>15 760 297 542</b>	<b>1 576</b>	<b>21 617</b>	<b>-698</b>	<b>-1 583</b>	<b>-35</b>	<b>-1</b>	<b>20 875</b>	<b>-</b>	<b>20 874</b>



## Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net consolidé	-1 583	-14 105
Amortissements et provisions (hors stocks)	178	649
Charges sans impact sur le résultat	-272	12 062
Plus ou moins-value de cession		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-1 677</b>	<b>-1 394</b>
Variation stocks	-137	566
Variation créances clients	-531	-156
Variation autres créances / autres dettes	526	575
Variation dettes fournisseurs	25	
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>	<b>-1 795</b>	<b>-408</b>
Acquisition d'immobilisations	-1 085	-981
Cessions d'immobilisations		2
Incidence des variations de périmètres	507	
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>	<b>-578</b>	<b>-979</b>
<b>Augmentations principalement liées au capital et emprunts obligataires</b>	<b>13 200</b>	<b>3 387</b>
<i>Augmentation de capital (nette des frais d'augmentations de capital)</i>	1 113	5 387
<i>Prime d'émission</i>	11 587	
<i>Emprunts obligataires émis</i>	13 200	11 350
<i>Emprunts obligataires intégrés au capital</i>	-12 700	-13 350
<i>Augmentation des comptes courants</i>		
<i>Divers financements obtenus et remboursés sur l'exercice</i>		
<b>Instruments de trésorerie nets (MCNE et Billets de trésorerie)</b>	<b>-746</b>	<b>-800</b>
<b>Autres remboursements</b>	<b>-337</b>	<b>1 082</b>
<i>Dont encaissement de nouveaux d'emprunts</i>	-	<b>1 270</b>
<i>Dont remboursement d'emprunts auprès d'établissements de crédit</i>	-298	-183
<i>Remboursement tiers COFACE</i>	-60	-7
<i>Divers remboursements</i>		2
<i>Incidence variation de périmètre</i>	21	
<b>Augmentation (diminution) des avances remboursables FEDER</b>		
<b>Remboursement des comptes courants</b>	<b>-663</b>	
<b>Actions propres</b>	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>11 454</b>	<b>3 669</b>
<b>Incidence des variations des cours des devises</b>	<b>-47</b>	
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>9 033</b>	<b>2 282</b>
Trésorerie d'ouverture	4 857	2 575
Trésorerie de clôture	13 890	4 857

# Notes annexes aux comptes consolidés

Les présents comptes consolidés du groupe SPINEWAY portent sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Tous les montants sont exprimés en millier d'euros sauf mention contraire.

Les comptes consolidés ont été constitués comme si le groupe avait toujours existé.

Ce document est rédigé en anglais et en français. En cas de divergence, la version française prévaudra.

## Note 1. Présentation du Groupe et des évènements majeurs

### 1.1 Information relative au Groupe

Les présents états financiers consolidés comprennent SPINEWAY, sa filiale américaine SPINEWAY INC et la société DISTIMP qui a été acquise le 25 juin 2021 (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Spineway SA est une société anonyme à conseil d'administration, de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 484 163 985. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

Spineway Inc est une société de droit américain, créée le 1<sup>er</sup> août 2016, au capital de 500 K\$ dont le siège social est situé au 990 Biscayne Blvd, à Miami, en Floride, aux États Unis.

La société DISTIMP est une société par actions simplifiée unipersonnelle, de droit française, filiale du Groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 843 516 782. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

Le Groupe est spécialisé dans les implants du rachis. Il conçoit, développe et commercialise une gamme d'implants chirurgicaux de pointe utilisés à tous les niveaux de la colonne vertébrale (lombaire, thoracique et cervicale).

L'utilisation de ces implants chirurgicaux est indiquée par des chirurgiens spécialisés en orthopédie ou neurochirurgie, après diagnostic de pathologie sévère nécessitant une intervention chirurgicale de correction et de stabilisation de la colonne vertébrale de leurs patients.

### 1.2 Évènements marquants 2021

#### ○ Évolution du Groupe en contexte COVID

Dans un contexte toujours perturbé par la pandémie, Spineway clôture l'exercice 2021 avec un chiffre d'affaires de 4,3 M€ en croissance de 27% par rapport à 2020, porté par une bonne dynamique commerciale concrétisée par un 4<sup>ème</sup> trimestre à 1,3 M€ en progression de +26% par rapport à l'an passé.

Cette croissance bénéficie tout particulièrement de la bonne orientation des ventes des zones historiques du Groupe. Ainsi, l'Amérique Latine enregistre un chiffre d'affaires de près de 2 M€ en amélioration de + 33% par rapport à l'exercice 2020 et ce malgré une situation toujours compliquée ; tandis que les ventes en Asie s'inscrivent à 1 M € en croissance de 19% par rapport à 2020.

Par ailleurs, bénéficiant des premières synergies commerciales avec la société Distimp, les ventes en Europe s'établissent à près d'1 M€ et progressent de + 38% par rapport à l'an passé.

- Poursuite de la sécurisation du financement grâce au contrat NEGMA (cf 3.9) et à l'obtention de 100% des PGE (cf 1.3) dont le remboursement a été différé d'un an

Ce contrat conclu en octobre 2019 avec Negma GROUP LTD par émission d'OCA avec BSA attachés pour un montant total potentiel de 40 millions d'euros correspondant à 16 000 Bons d'émission d'ici à juin 2022 a pour objet de financer des projets de rapprochement capitalistique et accompagner sa stratégie mais aussi de supporter les besoins de trésorerie liés à l'activité courante notamment en lien avec la pandémie actuelle.

Il reste à la date du présent rapport 13.3 M€ de financement additionnel au titre de ce contrat qui a permis un apport en trésorerie de 18.7 M€ depuis sa conclusion.

- Renforcement des fonds propres

La conversion des obligations convertibles ou échangeables en actions ordinaires nouvelles ou existantes sur la période allant de janvier 2021 à fin décembre 2021 a engendré une augmentation de capital de 1 112 753.81 d'euros par la création de 11 127 538 097 actions de 0,0001 euro chacune et une prime d'émission de 11 587 246 euros.

Le capital au 31 décembre 2021 est composé de 15 760 297 545 actions de 0,0001 euro chacune.

- Plan stratégique de croissance du groupe

Le renforcement de la trésorerie et des capitaux propres permet dorénavant au groupe d'initier son plan de croissance afin de constituer un acteur européen de taille moyenne spécialiste dans le rachis. A ce titre, le groupe a acquis une 1ère société DISTIMP le 25 juin 2021 (cf 3.1 et 4.9).

Cette acquisition permet à Spineway d'élargir son offre de produits et services, en proposant une gamme plus large d'implants et instruments pour le traitement des maladies sévères de la colonne vertébrale ainsi que de nouvelles techniques opératoires à forte valeur ajoutée à destination des chirurgiens. Cette opération va également permettre au Groupe de renforcer ses positions commerciales, notamment en France, en s'appuyant sur le large réseau de chirurgiens du rachis dont Distimp dispose (cf 2.4.1.1.3)

### 1.3 Évènements marquants de l'exercice 2020

#### ○ Impact du Covid-19 sur les principaux agrégats

En 2020, l'épidémie de Coronavirus a touché de nombreux pays. La France était concernée via les mesures de confinement prises depuis mi-mars, mais aussi la filiale US et d'une manière plus large la plupart des pays dans lesquels le groupe Spineway évolue.

A ce titre, pour rappel le chiffre d'affaires du Groupe avait été fortement pénalisé en 2020 par l'arrêt des chirurgies non obligatoires lié au contexte de pandémie se traduisant par une baisse du chiffre d'affaires de 33% en lien notamment avec de très fortes contre-performances sur le 2e et 3e trimestre 2020.

L'impact de la baisse du chiffre d'affaires amplifiée par une présence à l'export dans des pays très fortement touchés, est légèrement atténué au niveau du résultat par l'initiation d'un plan d'économies de coûts. Et des baisses de dépenses directement liées à l'impossibilité de déplacement. Dans le cadre des mesures gouvernementales destinées à soutenir les entreprises, Spineway avait obtenu l'accord de ses banques pour l'octroi d'un Prêt Garanti par l'État d'un montant de 1 270 000 euros, soit le maximum accordable. Ce prêt est venu ainsi renforcer la trésorerie du Groupe et lui permettre de maintenir ses activités jusqu'à la reprise des chirurgies sur l'ensemble de ses zones d'implantation.

#### ○ Incidence du contrat Negma en contexte boursier défavorable

En lien avec un cours de bourse inférieur au nominal par action (contreperformance boursière, contexte Covid et marchés financiers fortement impactés), l'application du contrat Negma s'était traduit par des charges financières pour un total de 12 M€ au titre du mécanisme de compensation contractuel et de l'option retenue par le Groupe d'apurer ses compensations par émission d'OC et création d'actions et non par paiement en numéraire afin de ne pas pénaliser la trésorerie. Le montant de la compensation se décomposait de la manière suivante :

- 1 450 000 euros de commitment fees
- 6 646 024 euros de compensations
- 2 905 559 euros de revalorisation de la créance liée à l'augmentation de capital du 19 mai 2020
- 976 208 euros de revalorisation de la créance liée à l'augmentation de capital du 10 septembre 2020.

#### ○ Opérations sur le capital

La conversion des obligations convertibles ou échangeables en actions ordinaires nouvelles ou existantes sur la période allant de janvier à avril 2020 a engendré une augmentation de capital de 8 500 000 d'euros par la création de 805 000 000 actions de 0.010 euro chacune.

Par décisions en date du 19 mai 2020, le Président Directeur Général faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2019, a constaté une augmentation de capital de 4 565 217 d'euros par création de 456 521 700 d'actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

Par délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2020, le capital social a été réduit de 12 012 649,45 euros, pour le ramener de 17 160 927,79 euros à 5 148 278,24 euros, par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 0,01 euro à 0,003 euro.

La conversion des obligations convertibles ou échangeables en actions ordinaires nouvelles ou existantes sur la période allant de mai à mi-septembre 2020 a engendré une augmentation de capital de 2 750 000 d'euros par la création de 916 666 666 actions de 0,003 euro chacune.

Par délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 16 septembre 2020, le capital social a été réduit de 7 635 002,40 euros, pour le ramener de 7 898 278,34 euros à 263 275,94 euros, par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 0,003 euro à 0,0001 euro.

La conversion des obligations convertibles ou échangeables en actions ordinaires nouvelles ou existantes sur la période allant de mi-septembre 2020 à fin décembre 2020 a engendré une augmentation de capital de 200 000 d'euros par la création de 2 000 000 000 actions de 0,0001 euro chacune et une prime d'émission de 1 800 000 euros.

Le capital au 31 décembre 2020 est composé de 4 632 759 445 actions de 0,0001 euro chacune.

- Participation IMS

Le 6 mai 2019, Spineway a pris une participation au capital d'INTEGRAL MEDICAL SOLUTIONS (IMS), société holding de tête d'un groupe de sociétés dans le secteur de la santé fortement investi dans la gestion d'hôpitaux en Amérique Latine et en Afrique.

Des difficultés de mise en œuvre du versant opérationnel ont conduit la société à négocier avec IMS l'issue de cette participation.

Une procédure a été initiée devant le tribunal arbitral de Genève. A noter, qu'aucun élément de fait n'a été apporté par IMS depuis l'introduction de la demande d'arbitrage au début du mois d'août 2020. SPINEWAY demeure donc propriétaire des titres.

A ce jour, il n'existe aucun indice de perte de valeur des titres IMS.

- Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2014, à l'issue duquel l'administration a adressé une mise en demeure à Spineway pour un montant de 191 K€.

Le premier jugement au tribunal administratif a été défavorable au groupe, la société a réglé le montant total demandé par l'administration en juillet 2018.

La cour administrative d'appel de Lyon par jugement en date du 04 juin 2020 a annulé le jugement du tribunal administratif. Ainsi, les comptes 2020 tiennent compte d'un produit exceptionnel sur exercices antérieurs de 199K€, montant perçu en septembre 2020.

#### 1.4 Continuité d'exploitation

L'activité de Spineway induit un besoin en fonds de roulement important lié aux délais d'encaissements des créances clients, établissements de santé en France et distributeurs hors France, et un niveau de stocks élevé rendu nécessaire par la disponibilité des gammes d'implants.

La continuité d'exploitation 2022 du Groupe est basée sur :

- Le niveau de trésorerie à la clôture qui s'élève à 13.9 M€ ;
- Des hypothèses d'encaissements liées au budget de chiffre d'affaires ;
- Une ligne de financement du BFR par un partenaire bancaire. Au 31 décembre 2021, les lignes court terme s'élèvent à 200 000 euros de MCNE. Cette ligne de financement sera renégociée d'ici le 30 juin 2022 ;
- Les financements garantis dans le cadre du contrat Negma (cf note 1.2) dédiés aux besoins de trésorerie liés à l'activité et à la croissance organique qui sécurisent les besoins de trésorerie a minima de l'année à venir.

#### 1.5 Évènements post-clôture

Le tribunal arbitral de Genève a rendu sa sentence en date du 20 Janvier 2022 en faveur de la Société Spineway. INTEGRAL MEDICAL SOLUTIONS (IMS) est ainsi condamnée à verser à Spineway l'intégralité du prix d'acquisition des titres soit 4 160 k€ majoré des intérêts au taux légal à compter du 23 octobre 2019 et à lui rembourser 105 k€ au titre des frais d'arbitrage déjà pris en charge directement par Spineway. La société IMS dispose d'un délai de 30 jours pour exercer un recours contre cette décision, étant précisé que ce recours, sauf cas particuliers, n'aurait pas d'effet suspensif. En outre, cette sentence reste soumise à des procédures de recouvrement dans les pays où est implanté le groupe IMS.

## **Note 2. Principes comptables et règles de consolidation**

### **2.1 Base d'établissement des comptes**

Les présents comptes consolidés relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2022.

### **2.2 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

#### **2.2.1 Référentiel comptable applicable**

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement ANC n° 2020-01 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les comptes 2020 ont été arrêtés conformément au règlement CRC n° 99-02. Le nouveau règlement s'applique de manière prospective aux transactions et aux contrats survenues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

#### **2.2.2 Impact du changement de méthodes comptables**

Le principal impact du changement de référentiel pour le groupe porte sur la comptabilisation des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires. Le groupe a appliqué jusqu'au 31 décembre 2020 la méthode préférentielle qui consistait à comptabiliser les écarts en résultat.

Le nouveau règlement ANC n° 2020-01 interdit désormais cette méthode comptable.

Pour les autres méthodes comptables qui deviennent obligatoires au titre du nouveau règlement, celles-ci étant des méthodes préférentielles, le Groupe en faisait déjà application.

Les impacts du changement de méthode comptable sur les écarts de conversion des actifs et des passifs sont les suivants :

- Reconstitution des ECP d'ouverture en contrepartie des réserves consolidées : Annulation du produit de change latent 2020 ayant un impact de 1K€ sur les réserves consolidées.
- Reconstitution des ECA d'ouverture en contrepartie des PRC (cf. note 3.7)

### **2.3 Méthode de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale,
- Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle,

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives et sur le point d'être cédées ne sont pas consolidées.

Les présents états financiers consolidés comprennent SPINEWAY, sa filiale américaine SPINEWAY Inc, détenue à 100%, et sa filiale française la société DISTIMP détenue à 100% depuis le 25 juin 2021. Les 2 filiales sont consolidées par intégration globale.

## 2.4 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Coûts historiques ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

### 2.4.1 Retraitement de consolidation

Ainsi, après harmonisation, les règles suivantes sont respectées :

- Utilisation des états financiers au 31 décembre 2021 pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Application de méthodes homogènes pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Élimination des opérations réciproques de l'ensemble consolidé.

#### 2.4.1.1 Écart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.



Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

Le Groupe identifie, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

#### 2.4.1.2 Écart de conversion

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux du jour ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Le Groupe a utilisé le taux de change moyen du premier semestre pour le calcul du chiffre d'affaires S1 et le taux de change moyen du second semestre pour le calcul du chiffre d'affaires S2. La moyenne de ces deux taux a été retenue comme taux de conversion des montants figurant dans le compte de résultat.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet le cas échéant d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

#### 2.4.1.3 Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Si les montants sont significatifs.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

Les retraitements d'impôt sur les sociétés étrangères sont effectués au taux d'imposition du pays concerné. Le taux d'imposition aux États-Unis est progressif et dépend de nombreux facteurs (montant des pertes antérieures...).

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles et des déficits fiscaux sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de chaque exercice.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

## 2.4.2 Principes comptables

### 2.4.2.1 Frais de Recherches et Développement

Les coûts sont immobilisés seulement si les projets initiés répondent aux critères suivants :

- Le projet ou process est clairement défini et les coûts afférents sont mesurés de façon fiable et identifiés clairement,
- La faisabilité technique est démontrée
- Le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
- Les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
- Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

La société, depuis le second semestre 2019, remplit l'ensemble des critères d'activation des projets de développement.

Les coûts de développements éventuellement engagés pour des projets qui ne correspondraient pas à ces critères seraient comptabilisés au compte de résultat dès leur engagement.

Les dépenses de développement comprennent des coûts directs et indirects engagés sur les projets et notamment les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens ainsi que des coûts de sous-traitance engagés pour les activités de développement.

L'effort de développement donne lieu sur l'exercice à la constatation d'une production immobilisée de frais de développement dans le compte Immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 572 244 euros sur 2021 contre 902 297 € pour 2020 (358 296 € pour le 2e semestre 2019).

Lorsque les frais seront activés, ils seront amortis linéairement.

Sur 2021, 249 611 euros de frais de projets R&D ont été activés, ils sont amortis linéairement sur 5 ans.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits à l'actif du bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée. Sur 2021, 326 496 euros ont été dépréciés suite à des arrêts de projets.

Il est rappelé que, conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan de coûts de développement non encore amortis et supérieures au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution.

#### 2.4.2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Frais de développement : 3 à 5 ans
- Frais d'enregistrement : 5 ans, il s'agit de frais d'homologation
- Concessions, logiciels : 1 à 2 ans
- Logiciel de gestion : 1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 10 ans (brevets)
- Mat tests/essais : 1 à 2 ans
- Matériel et outillages industriels : 3 ans, dont kits d'instruments mis à disposition des clients.
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les frais d'agrément sont immobilisés lorsqu'il s'agit de l'acquisition de dossiers d'agrément déjà existants et détenus par des tiers.

#### **Crédit-bail :**

Les biens en crédit-bail sont comptabilisés en immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette financière de même montant. Les biens correspondants sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre.

L'activation de contrats de crédit-bail conduit, s'ils sont significatifs, à la constatation d'impôts différés le cas échéant.

#### 2.4.2.3 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- Des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- De dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire est la valeur d'utilité qui représente ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir la participation si elle avait à l'acquérir. Parmi les éléments qui peuvent être pris en considération : rentabilité, perspective de rentabilité, capitaux propres, etc., ...

#### 2.4.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

Les stocks sont composés principalement de marchandises destinées à la vente.

La société a revu et réajusté ses valeurs de stocks au 31 décembre 2021 (arrivée en fin de péremption de certains lots de produits) et notamment :

- Dépréciation à 100% des produits périmés, obsolètes, rebuts, produits inutilisables (marquage CE 0434) et dont la péremption est inférieure à 1 an
- Dépréciation à 50% des péremptions entre 1 et 2 ans
- Dépréciation entre 95% et 100% des stocks à rotation lente
- Dépréciation à 91% des produits isolés.

#### 2.4.2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée.

Dans le cadre de son activité, le Groupe finance son BFR par l'utilisation d'outils court terme, à savoir des mobilisations de créances nées à l'étranger (MCNE).

Les provisions pour dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base :

- Des risques constatés sur les clients, en contentieux, en règlement judiciaire et en liquidation judiciaire (comptabilisation en dépréciation).
- D'une analyse au cas par cas de la situation de chaque client, associée à la situation des pays concernés.

#### 2.4.2.6 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### 2.4.2.7 Engagements de retraite

Le Groupe a opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les hypothèses de calcul retenues sont identiques pour les deux exercices comparés.

#### 2.4.2.8 Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les avances et garanties reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées en dettes financières

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

#### 2.4.2.9 Chiffre d'affaires

Pour les ventes directes aux hôpitaux (essentiellement France), le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de propriété des marchandises aux clients. Dans la plupart des cas, le client, hôpital ou clinique, déclare à la société les références consommées dans le cadre de stocks déposés en consignation ou en prêt. Il est alors procédé à une facturation des produits consommés. Le chiffre d'affaires est constaté au moment de la facturation.

Pour le chiffre d'affaires des distributeurs étrangers, la comptabilisation est faite en fonction des règles INCOTERM. Un ajustement est calculé, si nécessaire, pour prendre en compte les conditions spécifiques de transfert de propriété définies dans les commandes ou accords contractuels.

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation après déduction des remises ou rabais commerciaux. Les refacturations des frais de transport sont également incluses dans le chiffre d'affaires.

#### 2.4.2.10 Contrats de location

Le Groupe a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

#### 2.4.2.11 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

#### 2.4.2.12 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

#### 2.4.2.13 Crédits d'impôts

En application du principe général de prédominance du fond sur la forme aux comptes consolidés et, en particulier, de retraitement des écritures de nature fiscale prévus au règlement ANC 2020-01, les crédits d'impôt (crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt innovation) sont présentés dans la rubrique « Autres produits ».

#### 2.4.2.14 Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

#### 2.4.2.15 Cession de créances

Les cessions de créances garanties par la société d'affacturage sont comptabilisées au jour de la cession de créances.

### 2.5 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels, notamment les frais de R&D.
- Le calcul des impôts différés.
- L'évaluation des provisions.

## 2.6 Informations sectorielles

Le Groupe a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à la conception, fabrication et la commercialisation des gammes d'implants et d'ancillaires (instruments) chirurgicaux innovants destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale.

## Note 3. Notes sur le bilan consolidé

### 3.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (K€)	Frais d'homologation	Frais Recherche & développement	Logiciels et certifications	Ecarts d'acquisitions	Autres immobilisations incorporelles	Immo. En cours & avances	Total brut
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	123		152		13	358	645
Augmentations de l'exercice	0		0		-	883	884
Diminutions de l'exercice	-		-		-	-	-
Variations de périmètre							-
Ecart de conversion							-
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	123		152		13	1 241	1 528
Augmentations de l'exercice		569	11			3	583
Diminutions de l'exercice		-319					-319
Variations de périmètre	-		75	507	3		582
Ecart de conversion							-
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	123	250	238	507	16	1 245	2 377

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€)	Frais d'homologation	Frais Recherche & développement	Logiciels et certifications	Ecarts d'acquisitions	Autres immobilisations incorporelles	Immo. En cours & avances	Total amortissements
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	-99		-115		-11	-	-226
Dotations de l'exercice	-15		-14		-1		-30
Diminution de l'exercice							-
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	-114		-129		-12	-	-255
Dotations de l'exercice d'exploitation	-9	-24	-26		-1		-60
Dotations de l'exercice exceptionnelles		-326					-326
Diminution de l'exercice		319					319
Variations de périmètre			-10		-2		-12
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	-123	-31	-165	-	-15	-	-334

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (K€)	Frais d'homologation	Frais Recherche & développement	Logiciels et certifications	Ecarts d'acquisitions	Autres immobilisations incorporelles	Immo. En cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2020	9	-	23		0	1 241	1 273
Au 31 décembre 2021	0	219	72	507	1	1 245	2 044

\*les 1 689K€ d'immobilisations en cours correspondent aux frais de R&D

La ventilation par secteur d'activité et zone géographique ou monétaire (représentant plus de 10 % du total consolidés) sur les immobilisations ne trouve pas à s'appliquer compte tenu du caractère non significatif des actifs de la filiale US. Les frais d'homologations représentent le coût supporté par le groupe pour acquérir des autorisations de commercialisation déjà existantes et ainsi éviter le coût de montage du dossier.

#### Écart d'acquisition de la société DISTIMP

La société SAS DISTIMP acquise à 100% le 25 juin 2021 pour 580K€ frais d'acquisition inclus a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 503K€. Le protocole d'acquisition prévoit que le prix d'acquisition est fonction de clauses de earn-out. Celles-ci pourront, éventuellement, entraîner des compléments de prix payables en 2022, 2023 et 2024 en fonction du chiffre d'affaires réel, de la marge



brute, du Besoin en Fonds de Roulement et d'enveloppe de dépenses spécifiques à l'activité (coûts réglementaires, prêts de kits d'instruments) constatés à fin juin.

Ainsi, l'écart d'acquisition pourrait faire l'objet d'ajustements sur les exercices concernés en fonction des earn-out à verser dont le montant ne peut pas être connu par avance.

Le Groupe estime qu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe. Ainsi ce dernier n'est pas amorti. La société effectuera un test de dépréciation chaque année afin de s'assurer de la juste valeur de l'écart d'acquisition.

Les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur valeur d'entrée. La valeur d'entrée correspond au prix que l'entité acquéreuse aurait accepté de payer si elle avait acquis les actifs et passifs identifiés séparément. L'évaluation de la valeur d'entrée d'un actif tient compte de l'utilisation envisagée par le Groupe.

L'impact de l'acquisition sur les postes des états de synthèse est le suivant :

Immobilisations	95 K€
Stocks	306 K€
Créances	138 K€
Disponibilités	22 K€
Dettes financières	-116 K€
Autres dettes	-371 K€

### 3.2 Immobilisations corporelles

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (K€)</b>	<b>Constructions</b>	<b>Instal. Techn., mat. &amp; Out.</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>Immo. En cours &amp; avances</b>	<b>Total brut</b>
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>97</b>	<b>5 350</b>	<b>429</b>	<b>-</b>	<b>5 876</b>
Augmentations de l'exercice	1	96	-0		97
Diminutions de l'exercice					-
Ecart de conversion					-
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>98</b>	<b>5 446</b>	<b>429</b>	<b>-</b>	<b>5 973</b>
Augmentations de l'exercice	9	217	30	3	260
Diminutions de l'exercice		-3	-32		-35
Variations de périmètre		43	9		51
Ecart de conversion					-
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>107</b>	<b>5 702</b>	<b>435</b>	<b>3</b>	<b>6 248</b>

<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€)</b>	<b>Constructions</b>	<b>Instal. Techn., mat. &amp; Out.</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>Immo. En cours &amp; avances</b>	<b>Total amortissements</b>
Diminution de l'exercice					-
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>-69</b>	<b>-4 528</b>	<b>-381</b>	<b>-</b>	<b>-4 978</b>
Dotations de l'exercice	-9	-420	-18		-447
Diminution de l'exercice					-
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>-78</b>	<b>-4 948</b>	<b>-398</b>	<b>-</b>	<b>-5 424</b>
Dotations de l'exercice	-10	-386	-35		-430
Diminution de l'exercice		3	32		35
Variations de périmètre		-21	-2		-23
Ecart de conversion		-20			-20
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>-88</b>	<b>-5 373</b>	<b>-403</b>	<b>-</b>	<b>-5 864</b>

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (K€)</b>	<b>Constructions</b>	<b>Instal. Techn., mat. &amp; Out.</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>Immo. En cours &amp; avances</b>	<b>Total net</b>
Au 31 décembre 2020	20	497	31	-	548
Au 31 décembre 2021	19	329	33	3	384

Les installations techniques correspondent principalement à des kits d'instruments mis en dépôt ou en prêt chez les clients.

### 3.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES (K€)	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts et cautionnements	Créances diverses	Total brut
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	4 420	-0	92	0	4 512
Augmentations de l'exercice	-0	0	-2		-2
Diminutions de l'exercice					-
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	4 420	-	90	0	4 510
Augmentations de l'exercice					-
Diminutions de l'exercice					-
Variations de périmètre			3		3
Ecart de conversion					-
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	4 420	-	93	0	4 513

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (K€)	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts et cautionnements	Créances diverses	Total amortissements
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	-	0	-	-	0
Dépréciation de l'exercice	-	-	-		-
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	-	0	-	-	0
Dépréciation de l'exercice	-	-			-
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	-	0	-	-	0

IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES (K€)	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts et cautionnements	Créances diverses	Total net
Au 31 décembre 2020	4 420	0	90	0	4 510
Au 31 décembre 2021	4 420	-0	93	0	4 513

Les titres de participations non consolidés correspondent à une participation minoritaire d'INTEGRAL MEDICAL SOLUTIONS (IMS), société holding de tête d'un groupe de sociétés dans le secteur de la santé fortement investi dans la gestion d'hôpitaux en Amérique Latine et en Afrique.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. Il est à noter que le tribunal d'arbitrage de Genève a rendu sa décision dans le litige opposant la société au groupe IMS. Cette sentence a été rendue en faveur de Spineway qui va pouvoir engager les procédures d'exécution de cette décision (cf. 1.5).

### 3.4 Stocks

STOCKS (K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Stocks de matières et marchandises	3 466	2 968
<b>Valeurs brutes</b>	<b>3 466</b>	<b>2 968</b>
Provisions pour dépréciations	-1 051	-950
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 415</b>	<b>2 018</b>

Le stock correspond à des marchandises prêtes à être vendues.

La provision pour dépréciation concerne certains lots de produits arrivés en fin de péremption, obsolètes, devant-être mis au rebut ou dont le numéro de marquage CE ne permet plus d'envisager une commercialisation. Elle concerne également des dépréciations pour rotation lente.

### 3.5 Créances clients et comptes rattachés

CLIENTS (K€)	Valeur brute	Dont échu à moins de 2 mois	Dont échu entre 2 mois et 1 an	Dont à plus d'un an	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 décembre 2020	1 320	1 068	11	241	-241	1 079
Situation au 31 décembre 2021	1 864	1 382	219	263	-260	1 604

Les utilisateurs finaux des produits des sociétés du Groupe sont des hôpitaux et cliniques qui ont des délais de paiements particulièrement longs, notamment dans certains pays. Ceci est la raison du volume de l'en-cours clients.

Sur 2021, Spineway a classé en clients douteux la créance de 5 distributeurs pour un total de 28 727 euros et repris la provision d'un distributeur pour 10 369 euros. Le montant total des clients douteux au 31 décembre 2021 s'élève à 260 530 euros entièrement dépréciés.

### 3.6 Actifs d'impôts différés

Les déficits fiscaux s'élèvent à 24 M€ au 31 décembre 2021. Ils n'ont pas fait l'objet d'activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs. La société a généré un déficit de 1 591 K€ sur l'année 2021.

A ce titre et par cohérence, les impôts différés issus des retraitements de consolidation et des différences temporaires (non significatives) n'ont également pas été comptabilisés.

### 3.7 Autres créances

CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS (K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Crédit d'impôt recherche	387	220
Crédit d'impôt innovation	17	11
Etat- produits à recevoir	6	1
Créances fiscales (TVA,...)	74	93
Créances sociales	7	9
RRR à obtenir	13	16
Débiteurs divers	7	4
Ecart de conversion*	25	
<b>Valeurs brutes</b>	<b>536</b>	<b>353</b>
Provisions pour dépréciations		
<b>Valeurs nettes</b>	<b>536</b>	<b>353</b>

\*

ECA 31/12/2020	0
Reclasse (cf. note PRC)	297
DAP 2021	1
RAP 2021	-274
ECA 31/12/2021	24

Au 31 décembre 2020, le crédit d'impôt recherche (CIR) s'élève à 220 128 euros et le crédit impôt innovation (CII) à 11 492 euros.

Au 31 décembre 2021, le crédit d'impôt recherche (CIR) s'élève à 166 510 euros et le crédit impôt innovation (CII) à 6 006 euros.

Les crédits d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation ont été classés en Autres Produits.

### 3.8 Disponibilités

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Comptes bancaires courants	3 897	4 857
Comptes à terme	4 906	
Compte factoring	61	
Placement obligations	5 000	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>13 864</b>	<b>4 857</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>26</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>13 890</b>	<b>4 857</b>

Le solde excédentaire de la trésorerie vient principalement des augmentations du capital suite à la conversion des OC.

### 3.9 Capital Social

Cf. paragraphe 1.2

Le capital au 31 décembre 2021 est composé de 15 760 297 542 actions de 0,0001 euro chacune, il s'élève à 1 576 029.77 euros.

Le plan de financement par obligations convertibles Negma Group Ltd (OCABSA Negma) a été acté en octobre 2019 pour un montant total potentiel de 40 millions d'euros correspondant à 16 000 Bons d'émission d'ici à juin 2022.

Ce contrat a pour objet de financer des projets de rapprochement capitalistique et accompagner sa stratégie mais aussi de supporter les besoins de trésorerie liés à l'activité courante notamment en lien avec la pandémie actuelle.

La mise en œuvre du plan de financement au 31 décembre 2021 est la suivante :

En K€	Montant de l'emprunt obligataire	Dont		Ayant généré	
		Apporté en trésorerie	Emis pour apurement de compensations	Des commitment fees	Des compensations à hauteur de <sup>1</sup>
<b>Phase 1</b>					
Tranche 1 - 23 décembre 2019	2 000	2 000	0	1 450	2 275
Tranche 2 - 30 mars 2020	1 800	300	1 500		2 047
<b>Phase 2</b>					
Tranche 1 - 16 avril 2020	2 800		2 800		2 324
Tranche 2 - 21 mai 2020	750	750	0		251
Tranche 3 - 07 septembre 2020	2 000	1 314	686		976
Tranche 4 - 13 novembre 2020	1 000	24	976		
<b>Phase 3</b>					
Tranche 1 - 21 décembre 2020	1 000	1 000	0		
Tranche 2 - 4 janvier 2021	1 000	1 000	0		
Tranche 3 - 19 janvier 2021	1 500	1 500	0		
Tranche 4 - 12 février 2021	1 000	1 000	0		
Tranche 5 - 17 février 2021	1 000	1 000	0		
Tranche 6 - 18 février 2021	500	500	0		
<b>Phase 4</b>					
Tranche 1 - 02 mars 2021	3 000	3 000	0		
Tranche 2 - 15 mars 2021	2 000	2 000	0		
Tranche 3 - 24 mars 2021	1 500	1 500	0		
Tranche 4 - 11 octobre 2021	1 700	1 700	0		
	24 550	18 588	5 962	1 450	7 873
				9323	

1) compensations directes au moment de la levée ou faisant suite à une levée sans apport de trésorerie pour apurement de compensations

En date du 06 janvier 2021, un avenant a été signé concernant le contrat avec Negma. Cet avenant confère une rétrocession de 34 113 815 BSA à Spineway et une modification de la couverture des BSA qui passe à 20% (versus 30% auparavant).

Le Conseil d'administration du 12 Juillet 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 8 Mars 2021, a décidé de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites composé d'un nombre maximum de 1 458 278 239 actions gratuites, soit 10 % du capital social de la Société au jour de la décision en faveur de l'ensemble des membres du comité de direction tel que composé à la date de la décision.

Ce plan est assorti de conditions d'un délai d'attribution d'un an (soit au 12 Juillet 2022), de présence à la date d'expiration de la période d'acquisition, et d'atteinte de conditions de performance collective (50%) et individuelle (50%) spécifique à chaque manager concerné par le plan et d'un délai de conservation d'un an (jusqu'au 12 Juillet 2023).

### 3.10 Provisions

PROVISIONS (K€)	Litiges	Pensions et retraites	Autres	Provision pour pertes de changes	Total
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>15</b>	<b>54</b>	<b>37</b>		<b>107</b>
Dotation de l'exercice	-	19	36		55
Reprise de provision utilisée	-15	-	-37		-52
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>-</b>	<b>74</b>	<b>36</b>		<b>110</b>
Reclass*				297	297
Dotation de l'exercice		49		1	50
Reprise de provision utilisée			-7	-274	-281
Variation de périmètre					-
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>-</b>	<b>123</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>177</b>

\* Depuis l'adoption du règlement ANC 2020-01, il n'est plus possible de comptabiliser les écarts de conversion actifs et passifs monétaires en résultat.

De ce fait, le reclassement du 31 décembre 2020 est annulé.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Age de départ	Entre 62 et 67 ans	Entre 60 et 67 ans
Taux d'actualisation	0,98%	0,50%
Taux de croissance de salaires	0%	0%
Taux de charges sociales	44% (C), 22% (NC)	44% (C), 35% (NC)
Table de mortalité	Insee 2016-2018	TG05
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%

Pour rappel, le Groupe a opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges pour 123 K€ au 31 décembre 2021 contre 74 K€ au 31 décembre 2020.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les engagements à provisionner à la clôture sont calculés sur la base du salaire des salariés à l'âge de la retraite et sur la base de l'ancienneté de chaque salarié à la clôture par rapport à son ancienneté à l'âge de la retraite. Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98% au 31 décembre 2021 (0,5% au 31 décembre 2020) ;
- Table de mortalité : selon Insee 2016-2018 idem que TG05 au 31 décembre 2020 ;
- Taux de rotation du personnel faible

### 3.11 Emprunts et dettes financières

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31/12/2020	Emissions	Remboursements	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2021
Emprunts	1 804		-295	115		1 623
Intérêts courus sur emprunt	5	16	-19	0		2
Emprunt obligataire	0	13 200			-12 700	500
Concours bancaires courants	-		-			-
Billets financiers	350	1 200	-1 550		1	1
Mobilisation de créances nées à l'étranger	530	1 391	-1 788			134
Avance FEDER	-		-			-
Garantie COFACE	198		-60			137
Dettes financières crédit-bail	-		-			-
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>2 887</b>	<b>15 807</b>	<b>-3 711</b>	<b>115</b>	<b>-12 699</b>	<b>2 398</b>

Échéancier des dettes financières :

ETATS DES DETTES	Montant Brut	Inférieur à un an	Compris entre un et cinq ans	Supérieur à cinq ans
Emprunts	1 623	460	1 163	
Intérêts courus sur emprunt	2	2		
Emprunt obligataire	500	500		
Concours bancaires courants	-	-		
Billets financiers	1	1		
Mobilisation de créances nées à l'étranger	134	134		
Avance FEDER	-	-		
Garantie COFACE	137	137		
Dettes financières crédit-bail	-			
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>2 398</b>	<b>1 235</b>	<b>1 163</b>	<b>-</b>

Les billets financiers et les MCNE sont à taux variables.

Le détail des outils court-terme utilisés au 31/12/2021 est le suivant :

MCNE : 133 505 euros sur un total de 200 000 euros. Les MCNE arrivent à échéance au paiement de la facture par le client.

Le groupe mobilise certaines créances commerciales nées à l'étranger, ces créances cédées ne font l'objet d'aucune déconsolidation dès lors que le groupe conserve notamment le risque d'irrecouvrabilité associé aux créances cédées.

Au 31 décembre 2021, le Groupe Spineway comptabilise 10 emprunts bancaires et un emprunt obligataire en cours.

Dans un contexte de COVID-19, le groupe a souscrit en 2020 à cinq PGE pour un total de 1 308 K€ sur 12 mois au taux de 0% auprès d'établissements bancaires partenaires.

Compte tenu du contexte sanitaire qui perdure et les dernières mesures gouvernementales, la société a opté pour différer le début de remboursement de 4 ces emprunts à un an. Les premiers remboursements de quatre PGE interviendront en juin 2022. Le dernier PGE a commencé à être remboursé en juin 2021.

S'agissant des 5 autres prêts qui couvrent 38% des montants restants dus au 31 décembre 2021 au titre des emprunts contractés par le Groupe, les covenants sont, à titre d'illustration :



- Permettre des contrôles sur place ou sur pièce de l'exactitude des justifications fournies ;
  - Obligation d'information :
  - Documents comptables (comptes annuels, situation intermédiaire...),
  - Changement majeur dans la situation financière (événement susceptible d'affecter sensiblement le volume des engagements financiers, toute décision de rupture ou non renouvellement de concours bancaire par une autre banque...) ou juridique (changement de forme sociale, changement de représentant, procédure collective, perte de la moitié du capital social, fusion...).
  - Réaliser l'intégralité du projet objet du prêt et informer le prêteur de toute évolution conduisant à modifier le projet initialement présenté et financé ;
  - Fournir toutes justifications relatives à l'objet du prêt ou montant de la dépense ;
- S'agissant du prêt contracté en dollars : Supporter le risque de change et établir tout compte rendu requis par la réglementation des changes ;
- La conséquence qui pourrait découler du non-respect des conventions est une exigibilité anticipée de l'emprunt concerné.
- A la date 31 décembre 2021, le Groupe Spineway respecte ces conventions.

Deux emprunts souscrits par la société ont été souscrits auprès de la BPI pour un montant global de 1.000 K€ :

Contrat BPI Prêt innovation souscrit le 10/12/2014

Montant initial emprunté : 400 K€

Taux : 4,12% (taux fixe)

Durée : 7 années

Échéance initiale : 31/12/2021. En attente du nouvel échéancier

Périodicité : trimestrielle

Modalités de remboursement : 8 trimestres de différés d'amortissements du capital suivis de 20 versements trimestriels (amortissement du capital + intérêts)

Objet du prêt : Renforcement de la structure financière

Engagements de Spineway :

- Réaliser une augmentation du capital d'au moins 1.240 K€ (réalisée le 16 juillet 2014)
- Permettre les contrôles

Contrat BPI Prêt export du 14/10/2014

Montant initial emprunté : 600 K€

Taux : 3,15% (taux fixe)

Durée : 6 années et 9 mois

Échéance initiale : 30/09/2021. En attente du nouvel échéancier

Périodicité : trimestrielle

Modalités de remboursement : 7 trimestres de différés d'amortissements du capital suivis de 20 versements trimestriels (amortissement du capital + intérêts)

Objet du prêt : Financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation.

Engagements de Spineway :

- Souscrire des contrats d'assurance Groupe Décès-Invalidité concernant MM Le Roux et Laurito. Montant assuré : 300 K€ chacun. (Ces contrats d'assurance ont été souscrits)
- Permettre les contrôles

Au 31 décembre 2021 le total des montants restants dus au titre de ces deux emprunts est de 70 K€ sur un total de 1 623 K€ d'emprunt (hors emprunt obligataire).

La garantie COFACE est une subvention reçue concernant des frais de prospection engagés sur des zones où la société ne faisait pas de chiffres d'affaires, à savoir certains pays d'Europe et certains pays d'Asie.

Cette subvention est remboursée sur la base d'une commission représentant 7% du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dans les pays concernés à partir du 01 octobre 2017. La subvention obtenue depuis 2015 s'élève à 267 K€.

La société a remboursé 23K€ sur 2018, 44K€ sur 2019, 7K€ sur 2020 et 60K€ sur 2021.

### 3.12 Dettes d'exploitation

<b>FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€)</b>	<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Dettes fournisseurs	1 207	848
Dettes sociales	824	850
Dettes fiscales	41	22
Avances et acomptes reçus		
Autres créditeurs	12	10
Produits constatés d'avance	31	
<b>TOTAL</b>	<b>2 115</b>	<b>1 731</b>

<b>Echéancement (K€)</b>	<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Inférieur à un an	2 115	1 731
Supérieur à un an		
<b>TOTAL</b>	<b>2 115</b>	<b>1 731</b>

Le montant des dettes sociales reste important, ceci est liée au décalage de paiement des charges durant la période de confinement 2020 pour un montant 296 K€. Un plan d'apurement est en cours.

## Note 4. Notes sur le compte de résultat

### 4.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Spineway conçoit, fabrique et commercialise des gammes d'implants et d'ancillaires (instruments) chirurgicaux innovants destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale.

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
Ventes de marchandises France	734	17%	414	12%
Ventes de marchandises USA	29	1%	47	1%
Ventes de marchandises ROW (hors USA) :	3 527	82%	2 917	86%
ASIE	1 003	28%	841	29%
EUROPE	229	6%	287	10%
AMLAT	1 983	56%	1 491	51%
MEA	312	9%	298	10%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 290</b>	<b>100%</b>	<b>3 379</b>	<b>100%</b>

### 4.2 Autres produits

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
Crédit d'impôt recherche	167	85%	220	79%
Crédit d'impôt innovation	6	3%	11	4%
Subvention US		0%	42	15%
Autres produits	22	11%	4	1%
<b>Autres produits de l'activité</b>	<b>195</b>	<b>100%</b>	<b>277</b>	<b>100%</b>

Les autres produits sont principalement constitués du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation de la société française.

### 4.3 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Gain de change	0	0
Autres Produits financiers	281	39
Autres Charges financières	-9	-12 267
Intérêts des emprunts	-49	-50
<b>Résultat financier</b>	<b>223</b>	<b>-12 279</b>

Le résultat financier comprend des intérêts des emprunts bancaires, des provisions et reprises de provisions.

Pour rappel, au 31 décembre 2020, le résultat financier était principalement composé de charges financières au titre du mécanisme contractuel de compensation.

#### 4.4 Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL (K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits sur exercices antérieurs	51	546
Reprise de provision s/ stock		
Reprise provision pour risques et charges	274	15
Autres produits exceptionnels		2
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>325</b>	<b>563</b>
Charges sur exercices antérieurs	-	-477
Dotation provision pour risques et charges	-326	-
Autres charges exceptionnelles	-395	-2
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-722</b>	<b>-479</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-397</b>	<b>84</b>

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

Au 31 décembre 2021,

- Les autres produits exceptionnels incluent pour leur part un gain de change exceptionnel sur la filiale US lié à l'application d'un changement de méthode (cf 2.2.2)
- Les dotations aux provisions pour risques et charges se rapportent aux dépréciations de frais de R&D (cf 3.1)
- Les autres charges exceptionnelles comprennent principalement des frais de conseils et honoraires exceptionnels.

Au 31 décembre 2020, les produits et charges sur exercices antérieurs concernaient majoritairement les stocks de la filiale américaine, un ajustement sur les immobilisations en-cours de 2019 et un produit reçu lié à un dénouement de contrôle fiscal de la société française.

#### 4.5 Résultat par action

Ce résultat par action a été déterminé en référence à l'avis OEC n°27.

RESULTAT PAR ACTION (€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net (en K€)	-1 583	-14 105
Nombres d'actions	15 760 297 542	4 632 759 445
Nombre moyen pondéré d'actions	13 292 503 178	1 629 784 456
Nombre de bons attribués non encore exercés	1 962 439 409	6 172 194 158
Nombres d'actions nouvelles pouvant être créées	2 656 746 048	
<b>Résultat en euros par action</b>	<b>-0,0001</b>	<b>-0,0087</b>
<b>Résultat dilué en euros par action</b>	<b>-0,0001</b>	<b>-0,0018</b>

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

#### 4.6 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société.

L'ensemble de ces opérations a été recensé et leur incidence sur les comptes du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :

##### **SCI ALLPA**

SCI dans laquelle Messieurs LE ROUX (PDG) et LAURITO sont co-gérants.

Cette SCI consent à la société SPINEWAY une sous-location d'une durée de 9 ans ferme pour un loyer annuel de 76 648 € HT la première année.

L'avenant n° 1 porte le loyer à un montant de 79 021.64 € HT, puis de 144 432 € HT à 146 805,64 € HT pour les années suivantes

L'avenant n° 2 porte le loyer annuel de 146 805.64 € HT à 156 000 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'avenant n° 3 porte le loyer annuel de 156 000 € HT à 158 000 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Au 31 décembre 2021, la société a comptabilisé un loyer de 158 000 € hors taxes et hors charges locatives au titre de cette convention.

Il n'y a pas eu d'ajustement du dépôt de garantie.

#### 4.7 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle permettrait d'identifier la situation des dirigeants.

#### 4.8 Effectif moyen

EFFECTIFS MOYENS	31-déc-21	31 décembre 2020
Cadres	20	18
Employés	7	7
<b>Effectifs moyens</b>	<b>27</b>	<b>25</b>

#### 4.9 Engagements financiers

ENGAGEMENTS FINANCIERS (En K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Engagements donnés</b>		
Crédit-Bail		
Gage sur stock	985	985
Nantissements de fonds de commerce	560	560
Instrument de couverture		
Autres		
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 545</b>	<b>1 545</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Découverts autorisés	-	80
<b>Engagements reçus</b>	<b>-</b>	<b>80</b>
<b>Engagements nets</b>	<b>1 545</b>	<b>1 625</b>

##### Concernant les engagements donnés :

L'engagement de retraite supporté est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les 985 K€ de gage sur stocks de marchandises de la Société pris par les banques en contrepartie des lignes court terme à 3 mois renouvelables.

Les 560 K€ de nantissement de fonds de commerce ont été accordés en contrepartie de l'emprunt de 500 K\$ souscrit auprès du Crédit Agricole.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition de Distimp, des compléments de prix (earn-out) sont prévus et dépendent de critères financiers précis (cf 3.1).

##### Concernant les engagements reçus :

Les engagements reçus sont nuls au 31 décembre 2021, ils représentaient l'ensemble des découverts autorisés par les partenaires bancaires de Spineway au 31 décembre 2020.